

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 34 (1905)
Heft: 1

Artikel: Bilan géographique de l'année 1904
Autor: Alexis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans les exercices écrits, des opérations abstraites qui devraient être réservées à la démonstration orale ou aux revisions faites devant le tableau noir. Ce qui l'indique encore, c'est la substitution, en ce qui concerne les problèmes, de la solution au raisonnement, deux termes que l'on confond volontiers; c'est enfin l'impossibilité où se trouvent les enfants d'expliquer les règles qu'ils appliquent, au moins les plus essentielles.

Les maîtres ne se doutent pas qu'avec l'aide du calcul ils pourraient développer chez leurs élèves l'habitude des raisonnements justes, le goût de l'ordre et de la précision, qualités aussi nécessaires dans la vie qu'un savoir positif.



Bilan géographique de l'année 1904

AMÉRIQUE

Et d'abord, *qui a découvert l'Amérique?*... En remettant cette question sur le tapis, nous avons nullement l'intention de rien enlever au mérite de Christophe Colomb, qui découvrit successivement, de 1492 à 1502, les Antilles et la côte de l'Amérique centrale. C'est à la suite de cet heureux découvreur que les Espagnols et autres peuples européens allèrent conquérir et coloniser ce nouveau continent auquel un intrus eut la chance de donner son nom, si tant est que le nom d'*Amérique* n'est pas indigène.

Il n'est pas moins prouvé aujourd'hui que Colomb eut des prédécesseurs, dont il connut peut-être vaguement les exploits, qu'il aurait mis à profit comme renseignement utile à son projet.

Mentionnons, en premier lieu, le cartographe allemand *Martin Behaim*, l'un des membres de l'expédition de Diego Cam autour de l'Afrique, et l'auteur du célèbre globe terrestre, sur lequel il dessina les côtes du Brésil et du détroit de Magellan : ce globe paru en 1490, peu de temps avant le départ de Colomb.

D'autre part, nul ne conteste que des Scandinaves, partis de l'Islande, ont exploré et colonisé, dès le X^e siècle, les rivages du Groenland, du Labrador et du Canada, où ils ont laissé des vestiges de leurs établissements.

Mais ce qui est moins connu, c'est la part primordiale qui revient aux Asiatiques, Mongols et Chinois, dans la colonisation de l'Amérique, où naturellement ils sont arrivés, tant par le Kamtschatka que par la mer de Béring, transportés plus ou moins par le courant océanique du Kurro-Siwo, qui va du Japon à l'Alaska.

Or, d'après des études provoquées par l'exposition universelle

de Saint-Louis, il paraît avéré que les Chinois connaissaient, un millier d'années avant Colomb, l'existence d'une grande terre orientale appelée par eux *Fusang* ou Fusu. Leurs historiens citent des prêtres bouddhistes allant convertir les habitants de régions lointaines, qui doivent être la Californie, le Mexique, l'Amérique centrale. Ainsi s'expliquent les nombreuses affinités que les monuments et les noms de l'ancienne Amérique ont avec l'art et la langue des Asiatiques ; telles, par exemple, le nom de « tlama » donné au prêtre mexicain, et rappelant si manifestement le « lama » bouddhiste ; puis, c'est la figure d'un dieu à tête d'éléphant, animal inconnu aux précolombiens et cependant représenté par eux ; de même, le « dragon dévorant le soleil », pour signifier une éclipse.

Au pôle nord. — Quoi qu'il en soit de ces antiques souvenirs, l'Amérique, trouvée ou retrouvée depuis si longtemps, n'est pas encore entièrement connue dans sa partie septentrionale, où les glaces polaires ont accumulé des obstacles difficiles à surmonter.

Toutefois, un grand pas vient d'être fait par un ancien compagnon de Nansen, le capitaine danois *Sverdrup*, qui, à bord du *Fram*, a reconnu l'an dernier de vastes terres dans l'espace compris entre les îles Parry, au sud-ouest de la mer Polaire, et la Terre de Gant, dont la côte occidentale, inconnue avant lui, se trouve découpée par le golfe de *Norvège*, la mer de *Gustaf-Adolf* et le détroit de *Danemark* en plusieurs terres ou îles, qui, elles aussi, ont été baptisées patriotiquement de noms danois : Terres du roi *Oscar*, du roi *Christian*, du prince *Arthur*, etc.

Mais est-ce à dire que ces terres vont rester la propriété du Danemark, propriété qui serait alors enclavée dans d'autres que pourraient revendiquer les découvreurs anglais ou américains ? Qui sait si la question ne fera pas un jour l'objet d'une discussion ou d'un accord diplomatique, lequel aurait bien sa raison d'être.

On présume que d'autres terres, plus vastes encore, remplissent au nord-ouest du Canada l'espace laissé en blanc sur nos cartes.

L'année 1905 verra une nouvelle exploration polaire du même capitaine *Sverdrup*, cette fois à l'instigation du duc d'Orléans, qui s'est offert, dit-on, à payer les frais de l'expédition.

De son côté, le courageux américain *Peary* va tenter sa dixième exploration des côtes septentrionales du Groenland.

Au sujet des mers polaires, on a constaté, par une série d'observations faites de 1880 à nos jours, que lorsque les glaces sont abondantes une année à l'ouest, dans les parages de Terre-Neuve et du Groenland, elles sont par contre très faibles à l'est, entre le Groenland, le Spitzberg et l'Islande, et réciproquement d'une année à l'autre. Il y a relation avec le régime des vents et des hautes ou basses pressions atmosphériques.

Alaska. — Grâce au chemin de fer qui, de Skagway, franchit les montagnes côtières pour atteindre le bassin du Youkon, l'exploitation de l'or se continue activement, non seulement au Klondyke canadien, mais encore sur les bords du Youkon, en Alaska, où de nouveaux gisements viennent d'être découverts au delà du Cercle polaire. Là aussi et jusque sur les rives de l'Océan glacial, l'existence reconnue de mines de houille fait entrevoir pour l'avenir la possibilité de vaincre le froid de ces régions si longtemps désertes.

Canada. — La question du *French-shore*, à Terre-Neuve, est l'une de celles visées par l'accord anglo-français du 8 avril dernier. Ce fut aussi la plus brûlante, car l'opinion publique, en France, s'était insurgée contre l'idée d'abandonner cette terre semi-française, d'une possession bi-séculaire.

On sait que l'île de *Terre-Neuve*, dont les côtes sont très découpées, présente au nord-ouest une longue péninsule, dont le *rivage* de plus de 1000 kilomètres de développement a été concédé à la France (d'où son nom de *Frenchs-hore*, côte française) par les traités d'Utrecht (1713) et de Versailles 1783) : cela pour servir exclusivement aux milliers de pêcheurs bretons et normands, que chaque été y amène pour pêcher et sécher la morue, et trouver ainsi la subsistance pour eux et leurs familles.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les pêcheurs français furent évincés dans l'exercice de ce droit par les nombreux pêcheurs anglais et canadiens, qui vinrent non seulement pêcher, mais encore s'établir à demeure sur le *French-shore*, de sorte qu'à la paix de 1814, les anciens occupants furent obligés de tolérer la présence des nouveaux venus auxquels ils confièrent même, pendant l'hivernage, la garde de leurs hangars et de leurs provisions, afin de pouvoir rentrer dans leur patrie. Actuellement, 15000 canadiens ont bâti leurs demeures sur le *French-shore*.

De cette promiscuité résultèrent de nombreux froissements, surtout lorsque le gouvernement autonome de Terre-Neuve eut interdit la vente de la boëtte (appât) aux pêcheurs français, à l'effet de les gêner dans leurs opérations. Plusieurs fois les cabinets de Londres et de Paris intervinrent pour établir un *modus vivendi*, mais toujours vainement, car les 240000 Terre-neuviens, la plupart d'origine irlandaise, libres et indépendants, tiennent à avoir la propriété entière de leur île, en dépit même des efforts de l'Angleterre et des traités existants. Aussi lord Salisbury a-t-il pu déclarer un jour « que cette question est l'un des problèmes internationaux les plus difficiles qui aient jamais préoccupé les hommes d'Etat anglais. »

Enfin, par l'accord anglo-français, signé le 8 avril 1904 et voté par la Chambre le 13 novembre suivant, la question est tranchée. Grâce à des compensations territoriales obtenues en Afrique et en Asie, la France renonce à ses privilèges exclusifs du *French-shore*, où, à l'avenir, les pêcheurs anglais et français

seront traités sur le pied de parfaite égalité, et ces derniers obtiendront même des indemnités pécuniaires pour leurs établissements qui souffriraient de la situation nouvelle.

Tout est bien qui finit bien. En agissant de bonne foi, on trouve toujours moyen de concilier tous les intérêts.

Avant de quitter ces parages, disons que les produits de la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, comme sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Bas-Canada, etc... se sont élevés, en 1904, à plus de 100 millions de francs à répartir entre 70000 travailleurs, de toute nationalité, pêcheurs et préposés à la préparation et à la conservation de toute espèce de poissons : morues, harengs, sardines, thons, ainsi que des homards, langoustes, huîtres et moules qu'on y recueille.

Inutile d'ajouter que les îlots de *Saint-Pierre et Miquelon* restent à la France en toute propriété et qu'ils continueront à servir de rendez-vous et de lieux de « sécherie » aux flottes de pêche de cette nation.

(A suivre.)

F. ALEXIS-M. G.

L'ÉCOLE PRIMAIRE FRIBOURGEOISE SOUS LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

Voici un ouvrage dont le *Bulletin pédagogique* est heureux et fier de saluer la publication. L'auteur, M. l'abbé Eugène Dévaud, docteur ès-lettres, y raconte l'histoire de l'école primaire dans le pays de Fribourg, ou plus exactement dans le canton de Sarine et Broye, durant la période si mouvementée qui va de 1798 à 1803.

Déjà nos lecteurs ont eu l'avantage de savourer quelques pages de cette consciencieuse étude, que le bienveillant auteur a détachées de son manuscrit pour notre Revue.

Dans l'introduction, M. Eugène Dévaud expose brièvement l'état de l'école primaire fribourgeoise sous l'ancien régime. La ville de Fribourg posséda une école de garçons dès sa fondation. Elle est, par conséquent, en avance de soixante ans sur la ville de Berne, dont l'école est cependant comptée parmi les plus anciennes, non seulement de la Suisse mais de toute l'Allemagne. Elle est aussi, semble-t-il, la première ville de la Suisse « qui ait établi officiellement une classe uniquement destinée à l'éducation des filles, 1514. » Cette constatation réjouirait notre patriotisme, si les campagnes avaient suivi l'exemple de la cité. Les écoles de garçons ne commencèrent à s'ouvrir dans notre pays qu'au XVII^e siècle. Catholique ou protestante, l'école de l'ancien régime est, avant tout, une institution religieuse ; la culture intellectuelle élémentaire qu'elle accorde aux enfants